



suppression d'astreintes réalisées depuis dix ans

Par **jpcarpiste**, le **25/11/2011** à **18:35**

Bonjour,

cela fait dix ans que je réalise des astreintes dans mon entreprise qui sont de l'ordre de 16 a l'année, nous sommes deux a les faire a tour de rôle.

Mes dirigeants, mon annoncés de "but en blanc" que les astreinte prenaient fin ,vu que le travail avait baissé.

ont ils le droit de me les supprimer sans me prévenir au préalable par courrier .

nota: la suppression des astreinte s'applique que pour moi alors que nous sommes deux

merci de vos réponses

cordialement

jpcarpiste

Par **P.M.**, le **25/11/2011** à **20:03**

Bonjour,

Il faudrait analyser dans le détail la clause du contrat de travail ou de l'avenant prévoyant les astreintes et si vous y étiez systématiquement soumis par rapport à vos fonctions suivant l'

[Arrêt 08-44092 de la Cour de Cassation...](#)